

Prêt d'honneur créateur et repreneur

RESEAU ENTREPRENDRE FRANCHE-COMTE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur de Réseau Entreprendre Franche-Comté permet d'accompagner les entreprises qui souhaitent développer un projet spécifique de développement avec :

- un accompagnement personnalisé de proximité par un chef d'entreprise (durée : 2 à 3 ans – rencontres et reporting mensuels),
- un accompagnement collectif dans le cadre d'un club des Lauréats qui se réunit mensuellement,
- une insertion active dans les réseaux économiques et financiers.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif :

- les créateurs / repreneurs, primo-accédants,
- les entrepreneurs dont les entreprises connaissent un changement profond,
- les entrepreneurs ayant un projet d'envergure.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est d'un montant compris entre 15 000 € et 50 000 €, sans intérêt ni caution.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire auprès du Réseau Entreprendre Franche-Comté via [le formulaire de contact](#).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Dirigeant
 - › Repreneur

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE FRANCHE-COMTE

- **Réseau Entreprendre Franche-Comté**
18 rue Alain Savary
TEMIS INNOVATION
Maison des Microtechniques
25000 BESANÇON
Téléphone : 03 81 25 29 80
Télécopie : 03 81 25 53 51
E-mail : franchecomte@reseau-entreprendre.org